



Agrément Jeunesse et Sports N° 1/02846
N° SIRET : 404 435 190 00016

Compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 5 avril 2006

Début de la réunion : 18h30

<u>Présents</u>		<u>Excusés</u>
Bernard LUCERINO		Geoffroy DE LA HORIE
Laurent VITALIS		Audrey PAGES
Odile LAUSIN		Michel VANDEVILLE
Jean-Bernard ARNOLD		
Jacques AULET		<u>Absent</u>
Eric GENTELET		Jano PALMARINI
Franck HUILLIER		
Gérard IMIOLA		<u>Assistent</u>
Claude INSA		Sébastien COUPY
Fred PONS		François LAURI
Philippe VILLARD		Stéphane VAUTIER

1. Mise en place du nouveau CD

Bernard Lucérino souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de CD : JB Arnold et Philippe Villard en tant que représentant du collège des OBLA, et Fred Pons en tant que représentant du collège des associatifs. Deux des représentants des OBLA n'ayant pas tenu leur rôle l'an dernier, il espère que les nouveaux élus participeront à la vie de la Ligue, en s'y sentant pleinement chez eux, et que tout le monde œuvre dans le même sens pour le développement du vol libre à la Réunion.

Un point est soulevé, relatif aux clubs et OBLA qui ne sont toujours pas à jour de leurs cotisations 2005 :

- Zwazo Lo Van : Doit 205 € pour 2004 + 2005. Jimmy Aubin a rencontré Bernard. Ils ne souhaitent pas être radiés et vont régler rapidement.
- CVLB : Doit 345 € pour l'année 2005. Audrey s'est engagée à régler dès demain (elle est malade aujourd'hui). Il est à noter qu'il a déjà fallu courir après le règlement de la cotisation 2004, qui n'avait toujours pas été réglé lors du CD du 06.07.06. Pourtant la ligue a attribué plus de 4 000 € au CVLB en 2005 (1 800 € n'ont pas été versés, car non

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

justifiés). Le CD se promet d'être désormais beaucoup plus vigilant dans l'attribution des aides ...

- Bourbon Parapente : Doit 220 € pour 2005. Yves est injoignable depuis 2 jours (malade). Bernard se charge de faire une relance téléphonique.
- Airanx : Doit 230 € pour 2005. Stéphane, assistant au CD, devrait régler aujourd'hui.

2. Adoption du calendrier 2006

Après discussion, le calendrier proposé par Bernard, quelque peu corrigé, retenu est le suivant :

- Mercredi 5 avril
- Mercredi 17 mai (FX, Fred et Seb seront absents)
- Mercredi 6 septembre (Bernard sera absent)
- Vendredi 8 décembre
- Lundi 19 février (préparation de l'AG)
- AG le samedi 3 mars 2007

3. Compte-rendu de l'AG de la FFVL

Bernard, lors de son séjour en métropole, a participé le vendredi à l'Assemblée des Président de Ligue, suivie le soir par un CD préparatoire de l'AG. Puis il a participé le lendemain à l'assemblée générale de la FFVL, dont il nous fait ci-dessous le compte-rendu :

" Chers amis,

Le 18 mars dernier, je me suis rendu à L'AG de notre FD avec les informations qui m'avaient été transmises. La situation complexe avait été évoquée lors de notre Assemblée Générale du 4 mars. Un consensus s'est alors dégagé pour approuver la démission quasi complète du CD de la FD qui semblait être confirmée par la mise à l'ordre du jour de nouvelles élections à partir d'une liste de 45 candidats.

Quelle ne fût pas ma surprise d'apprendre, lors de la réunion du CD à laquelle j'étais convié le vendredi soir 17 mars qu'en fait de démission générale, une poignée seulement des membres du CD était démissionnaire.¹ Il ne restait que 6 postes à pourvoir ce qui, compte tenu des priorités aux femmes et au collègue des OBLA ne laissait que 2 nouveaux à choisir. Vous comprendrez que j'étais déçu de ne pouvoir tenir mes engagements envers les clubs de La Réunion.

Le lendemain, au petit déjeuner, avec les présidents de ligues présents, nous décidons d'informer l'AG de la position des ligues. Yves Gilles lit donc notre communiqué argumenté demandant à l'AG de voter le rapport moral présenté par le président intérimaire sur ses 20 jours de présidence. C'est alors un « taulé » des opposants qui, visiblement, n'avaient pas dissocié les 2 questions du rapport

¹ Subtilité : les membres du CD de la fédé, (élus pour la durée d'une olympiade) ne démissionnent que s'ils y sont obligés, tels que stipulé dans l'article 14 des statuts.

moral et de la démission collective. Je pense, après coup, qu'il aurait été nécessaire de préciser dans le communiqué, que les présidents étaient tous pour la démission collective du CD.

S'en suit un vote négatif du rapport moral² qui, de l'avis des présidents, risque de nuire davantage au vol libre que de le servir, surtout au niveau du ministère de la J et S.

Puis, devant l'insistance de l'assistance, le CD accepte de mettre au vote s'il doit démissionner ou non !...

Malgré le résultat du vote pour la démission collective, six décident de rester, prétextant qu'ils ont été élus en 2005 pour 4 ans³. Ceci décide la liste des opposants à retirer leur candidature en bloc⁴. Du coup, le nouveau CD élu⁵ possède un nombre important d'anciens parmi lesquels, semble-t-il, les indésirables ayant motivé le retrait des opposants.

Voilà, chers amis, ce que je me devais de vous rapporter afin d'éclaircir mon attitude lors de cette AG et justifier, si nécessaire la confiance que vous me faites dans mon rôle de représentation.

Ceci étant, beaucoup de choses se sont dites lors de cette AG, ce qui m'a aidé à me forger une opinion à partir de faits vécus plutôt que rapportés.

Je crois, personnellement, qu'il sera nécessaire que les 6 réfractaires n'occupent pas des postes clés et qu'à partir de là, nous pouvons accorder toute notre confiance au nouveau CD et à son président.

Il est certain que l'image de marque de notre activité à travers sa FD est aujourd'hui ternie auprès de toutes les instances avec lesquelles elle doit travailler. Il nous faut, aujourd'hui, se retrousser les manches et tous avancer dans le même sens en oubliant les querelles partisans.

... que notre île est belle loin des turbulences fédérales !

Bons vols à tous "

Bernard

Un petit litige a entouré la candidature de Kévin Bonnenfant, acceptée malgré une présentation hors délais. Mais Kévin étant absent lors de l'AG, il n'a donc pas retiré sa candidature, et a été élu.

Depuis, Alain et Cathy Badino ont démissionné.

4. Intégration d'un club de voltige

Un nouveau club est en passe d'être créé à la Réunion. Il s'agit d'un club de parapente orienté vers la voltige : "360.RUN" Le but est de rassembler les personnes pratiquant le voltige pour s'entraîner dans un cadre sécuritaire.

10 personnes représentent le CD

Le bureau est composé de : - Fred Pons : Président

² Rapport Moral voté contre à 58 %.

³ Certains avaient fait acte de candidature ne sachant s'ils allaient démissionner ou pas (sauf les 6 en question).

⁴ Il s'agit de la liste menée par JM Payot "Fédérer à nouveau" (30 candidats).

⁵ Ce sont essentiellement ceux qui ont assuré l'intérim.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

- Séverine Lenogue : Secrétaire
- José Chapelet : Trésorier

Une commission de 3 personnes sera chargée d'évaluer le côté psychologique et technique de ceux qui souhaitent y adhérer.

Ils ne souhaitent délivrer que 6 licences pour ne pas prendre des licenciés à d'autres clubs (notamment le CVLB).

Objectifs :

- Mise en place de stage de pilotage accès sur la voltige pour les débutants
- Création de stages Haut Niveau
- Amener quelques uns à la compétition

Une discussion s'engage, concernant la sécurité, le cadre de pratique ...

Une demande d'aides, pour participer aux compétitions de voltige, a été envoyée par Lionel Lang. Une discussion s'engage par rapport aux aides attribuées à l'Equipe de la Réunion ... Claude va voir s'il peut l'intégrer dans la recherche de sponsors.

Bernard propose d'attribuer à Lionel 500 €. Ce montant soumis au vote, est accordé à l'unanimité. Mais il est demandé à ce que Lionel communique sur la Réunion lors des compétitions.

5. Position de la Ligue sur l'AGDC 800

Bernard fait lecture au CD d'un courrier relatif à son point de vue sur le fonctionnement de l'AGDC 800 :

" Chers amis, utilisateurs du décollage des colimaçons 800.

Comme vous le savez certainement, la gestion du « 800 » est, depuis le 28 août 2003 assurée par une association, loi 1901, paritaire associatifs/professionnels.

Dans cette association, la LVLR représente tous ses licenciés, membres des clubs et des Organismes à But Lucratif (Ecoles agréées).

Le bon fonctionnement du 800 nécessite une implication permanente de la part de tous, ce qui semble admis de chacun, qui doit déboucher sur les solutions mises en place pour la gestion du site.

Où en sommes nous aujourd'hui, après presque 3 années de fonctionnement, où l'association s'est cherchée avec des financements non contractualisés ? Certes l'urgence a été assurée, le site a été utilisable dans de bonnes conditions sécuritaires mais avec des solutions souvent non pérennes.

- *D'un côté la ligue qui pense que 1500€/an pour assurer les finances de la gestion avec toutes les énergies humaines mises en place pour que les licenciés s'y retrouvent suffisent pour être représentative de son collègue.*
- *De l'autre, les professionnels qui ne veulent pas entendre parler d'une participation financière forfaitaire.*

Je pense qu'il faut sortir de cette situation conflictuelle en appelant au bon sens de chacun et c'est pourquoi je propose d'exposer mon point de vue personnel et de consulter le Comité Directeur.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

Deux remarques à propos des utilisateurs du site :

1. La ligue représente, en toutes circonstances donc à l'AGDC800, l'ensemble de ses clubs et de ses OBLA à jour de leur cotisation statutaire. Elle se doit, entre autres, de mettre à leur disposition des structures afin de leur permettre la pratique de l'activité. C'est dans ce cadre qu'elle doit faire son possible pour mettre à disposition de tous les licenciés (de l'île et d'ailleurs), un site de décollage avec les meilleures conditions de fonctionnement. Les écoles agréées (OBLA) entrent, bien entendu, dans ce cadre pour faire décoller leurs élèves.

2. Il reste une catégorie d'utilisateurs du site qui sort du cadre géré par la Ligue. Ce sont les professionnels, biplaceurs commerciaux qui annonçaient, le 12 septembre 2003, 15000 vols/an pour un chiffre d'affaire de 975 000 €. Ces chiffres ne devant, certes pas, être revus à la baisse, le nombre des biplaceurs ayant passé, depuis, de 25 à 35 ! Remarquons, au passage, que ces utilisateurs ne sont pas toujours licenciés à la FFVL et qu'ils ne participent d'aucune façon, à la gestion de leur outil de travail.

De ces deux constatations, il semble évident que les uns sont profiteurs des autres !... Là où le bas blesse, c'est que beaucoup se retrouvent dans les deux catégories étant biplaceur commercial dans une structure OBLA. Ceux-ci, au nom du principe d'une participation à la vie de la Ligue, considèrent que la cotisation statutaire est suffisante.

Personnellement, je pense que :

- pour que les licenciés des clubs ne se sentent plus exploités par des professionnels qui font du fric ...(comme ils disent)
- pour que les biplaceur commerciaux se sentent davantage chez eux en développant un sentiment de légitimité

il est nécessaire d'instaurer, lors d'une prochaine réunion du CA de l'AGDC800, une participation financière (cotisation statutaire) au fonctionnement du site. A l'AGDC800 d'établir les modalités par catégorie d'utilisateurs, associatifs purs, biplaceurs commerciaux des OBLA et biplaceurs commerciaux indépendants.

Voici mon point de vue qui, aujourd'hui, n'engage que moi. C'est pourquoi j'ai besoin, pour continuer à mettre mon énergie sur ce dossier qui me tient à cœur, qu'il soit validé par notre Comité Directeur. Je suis prêt, aussi, à revoir ma position si le CD possède une vision consensuelle différente. Mon objectif étant, avant tout, que le site donne satisfaction à tous les pilotes utilisateurs.

Bons vols à tous "

Suite à la lecture de son article, Bernard souhaite que le CD se positionne.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

Une discussion s'engage, chacun exprimant son opinion, avec forces arguments, parfois avec émotion. Diverses solutions sont évoquées, pour permettre aux biplaceurs professionnels membres d'OBLA de participer à l'entretien du site du 800 de manière équivalente à celle de la ligue au sein de l'AGDC 800. Deux idées majeures semblent ressortir du débat :

- Dans le contexte actuel de crise liée au Chikungunia, demander, par l'intermédiaire du Syndicat des professionnels, une subvention à la mairie à destination de l'ADH, pour que celle-ci assure l'entretien du site.
- Plus qu'une question d'argent, les résistances semblant davantage être du domaine du principe, demander à tous les biplaceurs professionnels d'assurer bénévolement un biplace pour la ligue, en complément du biplace gracieusement offert par nombre de professionnels lors des compétitions internationales. La ligue disposerait ainsi d'un réservoir de 30 à 40 biplaces qu'elle pourrait gérer pour faire voler des "V.I.P.", ou renouveler des opérations telles que celles réalisées avec Cotrans (30 biplaces à 50 € = 1 500 €)

Joël est actuellement en pourparler avec quelques agriculteurs du coin, pour voir s'ils seraient intéressés pour venir couper régulièrement l'herbe, aux conditions que l'on souhaite (solution peu pérenne).

6. Préparation de la Coupe du Monde 2006

Odile, grâce au billet d'avion A/R Paris, gagné lors du concours "Femme et sport et engagement fédéral", a pu se rendre au Brésil pour la 1^{ère} manche de la Coupe du Monde 2006. Certains compétiteurs demandent à annuler la manche de la Réunion, à cause du Chikungunia. Odile a donc fait un exposé sur le Chik, de quoi il s'agit réellement, les risques et leurs conséquences, où on en est actuellement à la Réunion, les perspectives ... Hubert Bigot, médecin de l'Equipe de France, a également donné son avis.

Le comité de la PWCA décide de maintenir pour l'instant la manche de la Réunion, mais souhaite refaire le point en juillet, au cas où il y aurait une reprise de l'épidémie

Odile annonce également que 5 willcards seront à attribuer par le CROCVL.

Il n'y a pas d'augmentation du nombre de pilotes : 85 (marge de 10 % en fonction de la demande).

Prochaine réunion du CROCVL : Vendredi 14 avril à 19h00 chez Odile.

7 Le point sur les formations et la validation de la partie pratique du Brevet de Pilote Confirmé

La fédé demande que soit mis en place une vérification du niveau des candidats au BPC.

Rappel : Le BPC (+ 1 an de BP) est nécessaire pour les différentes entrées en formations fédérales et pour la compétition.

La partie théorique du nouveau BPC comporte 2 parties :

- Un QCM de 30 questions + 2 questions ouvertes à rédiger
- Un entretien oral

La partie pratique est délivrée par l'Equipe de Formation ou par les DTE.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

Discussion sur l'obligation d'avoir la partie pratique avant de se présenter à la théorie ?
En Rhône-Alpes, c'est ce qui est demandé + 1 stage SIV.

Une réunion d'harmonisation sera donc programmée rapidement entre les différents DTE d'OBLA et d'Ecoles Associatives.

8. La parole aux commissions

8.1. Commission sites

La Maison de la Montagne nous a fait parvenir un projet d'aménagement du déco du 800 (buvette + local ligue/clubs). L'étude est finalisée pour lancer le projet.

Egalement projet d'aménagement du site des Makes : Voir la convention qui existe entre l'ONF et la Maison de la Montagne.

Jacques a rencontré Manuel (photographe au CROCVL), qui est actuellement en formation Tronc Commun du BEES. Il souhaite, dans le cadre de sa formation, travailler sur un projet de réalisation d'une plaquette sur les sites de vols à la Réunion + étude de faisabilité.

François a déjà beaucoup travaillé la-dessus, et tous les renseignements sont sur le site Internet de la LVLR.

8.2. Commission Madagascar

Eric a reçu un mail de Charly, pour qui les options prises ne sont pas celles qu'il souhaitait. En effet, il a toujours eut dans l'idée de faire quelque chose POUR les Malgaches, et non pas pour des structures professionnelles venant de métropole ou de la Réunion.

Aujourd'hui la Fédération Malgache de Vol Libre n'existe pas réellement. Il s'agit d'une Assemblée de Ligue. Celles-ci ne sont qu'au nombre de 3 et il en faut au minimum 6 pour créer une fédération.

8.3. Commission Communication

Une conférence de presse aura lieu très bientôt pour annoncer la Coupe du Monde du mois de novembre.

Claude poursuit ses démarchages pour trouver des sponsors (peut-être orbitel, qui vend des produits anti-moustiques !). C'est assez difficile dans le contexte actuel de crise.

8.4. Commission Compétition

Le championnat de la Réunion 2006 de parapente redémarre le 16 et 17 avril.

En raison d'un litige l'opposant à la FFVL, Gilles Monteil ne souhaite plus que l'on utilise son logiciel gmscore pour le classement des compétitions. Nous allons donc devoir utiliser Cargol cette année.

Plusieurs classement seront établis cette année :

- Nouveaux compétiteurs
- Serial classe
- Classement par club

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

Une voile de l'Equipe de Ligue (1 Allégra) a été révisée par PR qui a constaté que les suspentes médianes sont en dessous du seuil de résistance. François demande l'avis du CD pour la marche à suivre : resuspentage ou réforme. S'agissant de tissus Apco, réputé pour sa longévité, il est décidé de procéder au resuspentage de la voile. Le montant sera pris sur le budget Equipe de Ligue ou matériel selon attribution de la Région.

7. Questions diverses

Internet fonctionnant régulièrement de façon très peu satisfaisante, et son modem étant en panne, Laurent demande s'il peut souscrire un abonnement à l'ADSL. Le CD vote pour à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la réunion prend fin vers 22h00.

Le Secrétaire
Laurent VITALIS